SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS

* * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

* * *

SEANCE DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2026

* * *

Le mercredi 21 octobre 2026, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le mardi 13 octobre 2026, se sont réunis à la salle de l'amitié dans la commune de Choue, sous la présidence de Magali MARTY-ROYER.

Nombre de délégués au moment du vote				
En exercice	Présents	Distanciel	Pouvoirs	Votants
112	52	15	9	76

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Représentants du Conseil Départemental :

*Présent(s) **avec** voix délibérative* : Claire FOUCHER-MAUPETIT

Représentants des EPCI :

*Présent(s) **avec** voix délibérative* :
COMMUNAUTE de COMMUNES DU PERCHE ET DU HAUT VENDOMOIS Pascal TRASSARD

*Présent(s) **avec** voix délibérative :*
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS Jacky FOUSSARD

*Présent(s) **avec** voix délibérative* :
COMMUNAUTE de COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE Claude CARTON

Représentants des Communes :

*Présent **avec** voix délibérative* :

Accusé de réception en préfecture
041-254103203-20261021-2026_19-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2026

AREINES	E. RIOTTEAU	DROUE	S. DUPIN	OUZOUER LE DOYEN	JM. BRUNET
AUTHON	A. FERRAND	EPUISAY	C. BRETON	PEZOU	A. LEMOINE
AZE	E. GUILLEMOT	FAYE	JL. ANTONI	ROMILLY DU PERCHE	L. MERELLE
BAILLOU	JL. PELLETIER	FONTAINE RAOUL	M. LETORD	SAINT AMAND LONGPRES	A. MINIER
BEAUCHENE	N. FRANCOIS	FRETEVAL	M. MENAGE	SAINT FIRMIN DES PRES	C. DUFOIX
BOUFFRY	I. GUEDOU	LA FONTENNELLE	R. SENEGOU	SAINT OUEN	D. DEZE
BOURSAY	A. BONNOUVRIER	LA VILLE AUX CLERCS	B. DUPRE	SAINT RIMAY	D. HUGER
BUSLOUP	R. JONNARD	LE PLESSIS-DORIN	C. RENVOISE	SARGE SUR BRAYE	T. WERBREGUE
CELLE	A. MOHLER	LE POISLAY	S. HERGAUX	SELOMMES	D. DESHAYES
CHAUVIGNY DU PERCHE	A. CATOIRE	LES ROCHES L'EVEQUE	M. DELACROIX	TERNAY	N. MOUTARDIER
CHOUE	F. GAULLIER	LE TEMPLE	JM. PAPOT	TOURAILLES	L. GIRARD
CORMENON	G. BOULAY	LIGNIERES	J. DOUARD	VENDOME	N. HASLE
COUETRON AU PERCHE	J. GRANGER	LUNAY	C. ROCHE	VILLAVARD	C. MARTIN
CRUCHERAY	C. LACAILLE	MAZANGE	RM. BLATEAU	VILLEBOUT	D. ALAZARD
DANZE	D. BESSON SOUBOU	MONDOUBLEAU	C. RICHARDIN	VILLECHAUVE	S. LUNEAU
		NAVEIL	M. MARTY-ROYER	VILLEROMAIN	FX. RONE
				VILLETRUN	C. DAVID

*Présent en visioconférence **avec** voix délibérative* :

CATV	N. JEANTHEAU	MOREE	N. CHANTEUX	SOUGE	M. MAMMERI
FONTAINE LES COTEAUX	JL. HUARD	RENAY	L. DEREVIER	VALLE DE RONSARD	A. COCHONNEAU
FORTAN	F. CHEROUTE	SAINT ARNOULT	L. GAUTHIER	VILLEDIEU LE CHATEAU	C. ROBERT
LES ESSARTS	S. CHALOT	SAINT GOURGON	JM. CROSNIER	VILLEMARDY	P. NOYAU
LES HAYES	E. TREMBLAY	SAINT JEAN FROIDMENTEL	L. PARDIGON	VILLIERS SUR LOIR	F. BRUNET

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

SAVIGNY / BRAYE – JP. GONET – à – C. BRETON – EPUISAY
LISLE – M. GOUET – à – A. LEMOINE – PEZOU
VILLIERSFAUX – J. RICHER – à - C. CARTON – CD41
LANCE – A. ASSERIN – à – A. MINIER – ST AMAND LONGPRE
BONNEVEAU – M. MARY – à – A. MOHLER - CELLE
CD41 – B. PILLEFER – à – CD41 – C. FOUCHER - MAUPETIT
RUAN / EGVONNE – JS. BITCHENE – à – C. RENVOISE – LE PLESSIS DORIN
CD41 – F. DOUCET - à – C. RICHARDIN – MONDOUBLEAU
SASNIERES – C. GRANGER – à – M. MARTY-ROYER - NAVEIL

Représentants des Communes sans voix délibérative :

BUSLOUP	MA. HAMEURY	DROUE	S. CHAMBENOIST	OUZOUER LE DOYEN	T. HERREY
CHOUE	P. SOREAU	EPUISAY	C. GUESSET	SELOMMES	G. HUGER
COUETRON AU PERCHE	N. GERAY	LA FONTENELLE	S. GASPERONI		

*Présent **sans** voix délibérative* :

JP. ROBINET	MAIRE DE BOURSAY	M. RANDUINEAU	CATV
I. MAINCION	CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	JM. CABART	MAIRE DE LAVARDIN

Le Groupe d'Action Locale du programme européen LEADER est un une structure de gouvernance locale chargée de dynamiser et de financer le développement des zones rurales. L'Union européenne (via le FEADER, le Fonds européen agricole pour le développement rural) attribue une enveloppe financière au GAL. Ce dernier est chargé de redistribuer ces fonds pour cofinancer des projets locaux innovants.

Localement, le GAL a été constitué à l'échelle du Pays Vendômois correspondant à l'arrondissement de Vendôme et à celui des 3 EPCI (CC du Perche et Haut Vendômois, CC des Collines du Perche, CA Territoires Vendômois).

Le GAL réunit à la fois des représentants publics (collectivités, établissements publics) et privés (associations, entreprises, habitants, ...) du territoire.

Le GAL a pour rôles :

Accusé de réception en préfecture
041-254103203-20261021-2026_19-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2026

D'accompagner les porteurs de projets en aidant les créateurs de projets (qu'ils soient associatifs, d'entreprises ou publics) à monter leurs dossiers techniques et administratifs.

De sélectionner les projets à travers le comité de programmation au sein du GAL qui évalue et choisit les initiatives locales correspondant le mieux à la stratégie du territoire

D'animer le territoire en organisant la concertation entre les habitants et les acteurs économiques, au sein du conseil de développement.

La programmation LEADER est définie pour 5 ans 2023-2027, avec une enveloppe de 784 000€

Sa stratégie s'articule autour de 5 thématiques d'action :

- Fiche-action 1 : Solidarité, inclusivité et proximité : développer l'accès aux services de proximité, développer le lien social et la solidarité et bénévolat, promouvoir l'inclusivité ;
- Fiche-action 2 : Economie locale : favoriser l'installation des nouveaux entrepreneurs et l'arrivée de main d'œuvre, développement et aménagement des espaces de coworking, renforcement des collaborations entre formateurs et acteurs de l'emploi, création de réseaux ;
- Fiche-action 3 : Loisirs, culture et tourisme nature : développer l'identité territoriale, favoriser les partenariats entre acteurs du tourisme, création d'activités touristiques et culturelles innovantes, communication plus efficace et mutualisée pour l'ensemble des offres du territoire ;
- Fiche-action 4 : Nature, agriculture et alimentation : développement de l'économie circulaire, partage de matériel, développement des circuits courts, projets du PAT, protection de la biodiversité y compris en ville, médiation autour des ressources ;
- Fiche-action 5 : Energies et climat : développement des énergies renouvelables, projets des CEP, communication autour des dispositifs d'aides, développement de l'autopartage et du covoiturage, sécurisation, développement et aménagement des espaces cyclables.

Le prisme de la transition écologique et de la résilience reste un point d'ancrage pour toutes les thématiques abordées dans la stratégie LEADER 2023-2027.

Pour la période 2023-2027, le comité de programmation a été organisé comme suit :

Collège Privé (8)	
Titulaire	**Suppléant**
Conseil de développement	Conseil de développement
Maison botanique	Maison botanique
Office Tourisme Vendôme	Figures Libres
Régie de Quartier	USV
Perche Nature	CAUE
Cercle des Entreprises du Vendômois	Chambre des métiers

Accusé de réception en préfecture
041-254103203-20261021-2026_19-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2026

CCI	Observatoire 41
Association Dos d'Ane	Association Dos d'Ane

Collège Public (7 membres)		
Structure	**Titulaire**	**Suppléant**
Pays Vendômois	1	1
CATV	1	1
Hectare	1	1
VALDEM	1	1
CPHV	1	1
CCCP	1	1
Conseil Départemental	1	1

Suite au renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026, il convient que les structures publiques ayant fait l'objet de nouvelles élections désignent leurs représentants au comité de programmation LEADER du Pays Vendômois

Il vous est proposé de désigner par vote, 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour siéger au sein du comité de programmation au titre du Syndicat Mixte du Pays Vendômois.

Lorsque l'Assemblée procède à la désignation de représentants, l'article L2121-21 dispose que ce vote à lieu à bulletin secret. Toutefois, le conseil **peut décider, à l'unanimité,** de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

- Vu le code général des collectivités territoriale, notamment l'article L2121-21

A l'unanimité des membres présents, le comité syndical

- **Décide** de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant du Syndicat Mixte du Pays Vendômois au comité de programmation Leader.

Élection du délégué titulaire

La Présidente procède à l'appel des candidatures au poste de délégué titulaire.

- Mme Céline Robert se déclare candidate
- Nicolas Haslé propose la candidature de Magali Marty-Royer

Puis la Présidente invite à procéder au vote.

Résultats du vote

- Mme Céline Robert : 3 voix
- Mme Magali Marty-Royer : 71 Voix
- Abstention : 2 voix
  - Mme Magali Marty Royer est déclarée élue déléguée titulaire au Comité de programmation Leader du Pays Vendômois

Accusé de réception en préfecture
041-254103203-20261021-2026_19-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2026

Élection du délégué suppléant

La Présidente procède à l'appel des candidatures au poste de délégué suppléant.

- Nicolas Haslé propose la candidature de Pascal Trassard.

Puis la Présidente invite à procéder au vote.

Résultats du vote

- M. Pascal Trassard : 75 Voix
- Abstention : 1 Voix
  - M. Pascal Trassard est déclaré élu délégué suppléant au Comité de programmation Leader du Pays Vendômois

Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
La Présidente,

Magali ROYER-MARTY

Adressé au contrôle de légalité le : 16/11/2026
Publié le : 16/11/2026

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,



Accusé de réception en préfecture
041-254103203-20261021-2026_19-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2026

Accusé de réception en préfecture
041-254103203-20261021-2026_19-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2026